



CONSEIL D'ADMINISTRATION



Séance du 04 mars 2026

Délibération n° 2026/20

OBJET : Approbation cession EPF – Commune de La Ferrière

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu la délibération n°2024/49 du 29 mai 2024 du conseil d'administration de l'EPF de la Vendée autorisant un avenant n°5 de 3 ans à la convention d'action foncière avec la commune de La Ferrière.

Vu le courriel de Monsieur le Maire en date du 6 février 2026 sollicitant un report de 2 mois pour l'acquisition du foncier à l'EPF et son paiement.

Vu le rapport du directeur général ;

Considérant que le vote du budget de la commune est reporté après les élections municipales, notamment du fait d'un vote tardif du budget de l'Etat ;

Considérant l'engagement de la commune à acquérir le foncier et rembourser l'EPF avant le 31 mai 2026

Sur proposition de la Présidente, le Conseil d'Administration :

- APPROUVE le report de la cession au plus tard au 31 mai 2026 ;
- DEMANDE au Directeur Général de rendre compte au prochain conseil d'administration de l'année 2026 de l'avancement de la cession à la commune de La Ferrière ;
- MANDATE le Directeur Général pour prendre toute disposition permettant d'assurer une cession et un remboursement effectif à l'EPF avant le 31 mai 2026.

La Présidente du Conseil d'administration

Leslie GAILLARD

Vu et approuvé le 04 mars 2026

Le Préfet de la Vendée

Préfecture de la Vendée

- 5 MARS 2026

Courrier arrivé